

Ce dernier autel, voué à St Etienne, était orné d'une toile de Jean Hulsemann représentant la lapidation du proto-martyr ; au-dessus se trouvait une seconde toile du même peintre, figurant l'adoration des mages.

Un incendie ayant ravagé sa ville natale en 1660, Georges d'Eyschen se proposa d'y fonder un couvent de religieuses carmélites qui s'occuperaient de l'instruction gratuite des jeunes filles. Le bon chanoine était en effet choqué de constater que depuis la catastrophe « les filles sont obligées d'aller en la même école que les garçons, ont un même maître où elles apprennent plutôt la malice qu'autre bonne nourriture. »

Le magistrat accueillit favorablement la requête qu'Eyschen avait adressée en novembre 1662 au roi et qui lui avait été soumise pour avis, en ajoutant « que Sa Majesté pourrait être servie d'accorder la demande, à condition de fonder les dites religieuses suffisamment, les bâtiments au lieu annoncé, sans se pouvoir étendre plus avant dans la ville, et qu'icelles religieuses seront obligées d'enseigner gratuitement les filles pauvres et riches indifféremment et sans qu'elles soient aucunement à la charge de la ville, qui sans cela se trouve chargée des pauvres carmes et capucins. »

Pour donner satisfaction au magistrat, Eyschen se déclara prêt à affecter à l'entretien de sa fondation sa maison d'Arlon avec appendances et dépendances ainsi que les prés et jardins provenant de son patrimoine, 2 000 patagons, 4 censes franches situées à Eyschen, Mesancy, Tontelange et Clémency, plus enfin une dîme à Weiler.

D'après Neyen on pourrait croire que l'affaire ayant traîné devant le gouvernement de Bruxelles, la mort d'Eyschen aurait empêché la réalisation de ce beau projet.

Grâce aux investigations de M. Jules Vannérus, comblant les lacunes de la Biographie de Neyen, nous connaissons aujourd'hui les motifs invoqués contre la fondation du nouveau couvent, tant par le procureur général A. LANSER que par le Conseil de Luxembourg et aussi par le Conseil privé de Bruxelles.

Le procureur général a des raisons militaires, psychologiques et administratives pour s'opposer au projet Eyschen : la ville d'Arlon (comme « barrière contre le Royaume de France » . . . après la cession de Thionville, Damvillers, Marville, Montmédy et Ivoix) devant être ou « contrainte en une citadelle » ou « démantelée tout à fait » ; dans le premier cas « le couvent à fonder ne pourroit subsister sans courir la même fortune que la ville, laquelle estant du deuxième cas . . . réduite à un village sans remparts, les religieuses y établies n'y pourroient vivre et demeurer au moindre bruit de la guerre qui pourroit survenir. »

Après avoir trouvé qu'en l'espèce les carmélites, en tant qu'ordre contemplatif, ne sont pas qualifiées à l'enseignement, le magistrat Lanser attire en outre l'attention du Conseil de Luxembourg sur le « placart de l'an 1630, confirmé par lettre de feu le S<sup>me</sup> Cardinal In-